

INTÉRIALE



Offre
**ÉCOLE
DE POLICE**

2 ans de
PROTECTION
maxi
à TARIF
mini

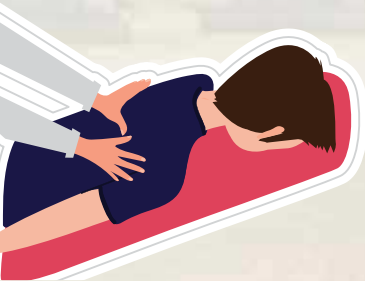
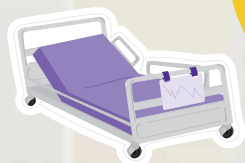


OFFRE
bienvenue

Jusqu'à 24€

offerts sur votre cotisation
pour votre équipement

voir règlement de l'opération
sur www.interiale.fr



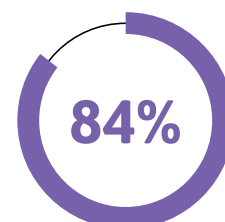
LA MUTUELLE & VOUS

Des prestations de qualité à votre service

Avec des solutions personnalisées, une qualité de service certifiée et un environnement d'entraide et de solidarité entre ses adhérents, INTÉRIALE est soucieuse d'adapter ses offres aux besoins spécifiques des agents publics, dans leur diversité.

300 000 adhérents nous font déjà confiance pour leur protection sociale complémentaire.

INTÉRIALE s'engage pour vous faire bénéficier :



de nos adhérents sont satisfaits du délai de remboursement de leurs dépenses de santé.*

* Source : Étude baromètre satisfaction CSA pour INTÉRIALE - 2020

* D'un meilleur accès aux soins et à moindre coût

- **Tiers payant** : aucune avance de frais
- **Réseau de soins (inclus dans la formule INTÉRIALE ÉQUILIBRE)** :
 - 7 500 professionnels de santé proposant des tarifs négociés pour les dépenses coûteuses
 - Analyse de devis
 - Contrôle systématique des prix pour vous garantir le meilleur rapport qualité / prix
- **Paniers 100% Santé (inclus dans la formule INTÉRIALE ÉQUILIBRE)** : une offre de qualité pour des soins essentiels remboursés intégralement.

En savoir plus sur la réforme 100% Santé ou reste à charge zéro :

www.interiale.fr/actualites/reforme-100-Sante



* D'un accompagnement au quotidien et en cas de difficulté

- **Action sociale**
 - Aide financière en cas de blessure en service avec hospitalisation (intervention de police)
 - Aide financière aux victimes d'actes de terrorisme
 - Aide financière santé, handicap, circonstances exceptionnelles
- **Caution solidaire**
 - Caution en garantie des prêts immobiliers afin de faciliter l'accès à la propriété
 - Sans cotisation supplémentaire

Pour en savoir plus : consultez notre Règlement Mutualiste

- **Plateforme Qare**

Consulter un psychiatre depuis chez vous, c'est possible !

- Confidentialité garantie
- Rendez-vous sous 48h maximum
- Consultations prises en charge selon votre niveau de garantie



- **Restez en contact 7j/7**
24h/24 avec votre mutuelle

Espace adhérent :

mamutuelle.interiale.fr

Totalement sécurisé, vous envoyez vos factures, suivez vos remboursements, mettez à jour vos informations...

Application mobile INTÉRIALE



INTÉRIALE vous aide à préserver votre santé et votre bien-être :

Coaching et conseils personnalisés

Sur l'alimentation, l'activité physique, le sommeil, les troubles musculo-squelettiques, le stress, les addictions, le risque routier...

INTÉRIALE organise **des actions de prévention sur votre lieu de travail.**

Plus d'information ?

Contactez-nous : prevention@interiale.fr

Programmes prévention

Accompagnement interactif sur différentes thématiques.

Retrouvez nos programmes et tous nos conseils prévention sur notre site et nos réseaux sociaux !

www.interiale.fr

> rubrique « **Prévention** »



www.twitter.com/interiale
www.facebook.com/interiale



Mon sommeil,
les astuces pour bien dormir



Stop tabac,
pour en finir avec le tabac !



Just move, pour une activité
physique au quotidien !



Mon diabète et moi,
pour mieux vivre avec



Cœur vaillant, pour que
chaque battement compte !



Zen attitude, pour positiver
au quotidien !



Ergomalin, pour prévenir
les TMS au quotidien



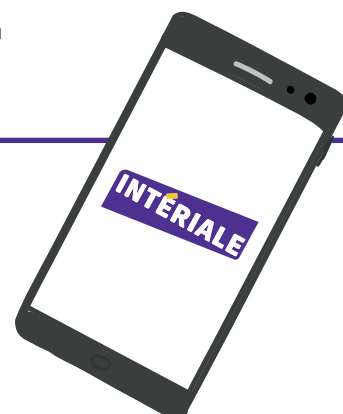
Ergobureau, pour adapter
votre espace de télétravail



À table, les idées pour une
alimentation équilibrée

les
**bonnes
raisons
d'adhérer**

- Une couverture santé et prévoyance complète qui s'adapte à vos besoins et à votre métier
- Des garanties pour vous accompagner : protection juridique, assistances santé, soutien en cas d'événement traumatisant
- Un espace adhérent sécurisé et une application pour gérer simplement votre contrat 7j/7 et 24h/24
- Une mutuelle proche de vous : des permanences dans votre école, nos agences, plus de 100 conseillers mutualistes itinérants, 1 700 correspondants et nos réseaux sociaux
- Une adhésion simplifiée : sans limite d'âge et sans formalité médicale
- Une couverture dès le 1^{er} jour d'adhésion de votre choix



Pour vous renseigner :
www.interiale.fr

VOS COTISATIONS

Une protection optimale à tarifs privilégiés

TARIF
UNIQUE

INTÉRIALE HOSPI +
+ SERVICES + PRÉVOYANCE

INTÉRIALE ESSENTIELLE
+ SERVICES + PRÉVOYANCE

INTÉRIALE ÉQUILIBRE
+ SERVICES + RÉSEAU DE
SOINS + PRÉVOYANCE

COTISATION ADHÉRENT	4 € / mois	5,50 € / mois	11 € / mois
COTISATION FAMILLE	8 € / mois	11 € / mois	18 € / mois

Cotisations mensuelles TTC incluant la Taxe Solidarité Additionnelle. Taux en vigueur à ce jour. Taxes intégralement reversées à l'État.

VOS SERVICES INCLUS

LE + La téléconsultation médicale

Votre médecin est indisponible ? Besoin d'un conseil rapide ?

- Consultations avec un médecin **par chat ou visio où que vous soyez**
- Service accessible **7j/7 et 24h/24**
- **Avis médical** et conduite à tenir avec si nécessaire : délivrance d'ordonnance, de certificat enfant malade...
- **4 spécialités traitées par des spécialistes : dermatologie, ophtalmologie, dentaire, gynécologie.**
- **Des spécialités traitables par des médecins généralistes qualifiés (orthopédie, ORL, anesthésie).**

Sécurité et confidentialité garanties !



Protection juridique

Litiges professionnels

Défense en cas de poursuites pénales, d'agressions, de violences, d'injures, d'atteintes à l'intégrité physique et psychique (y compris en cas d'acte de terrorisme).

Litiges de santé

Défense en cas d'erreur médicale, de préjudice à la suite d'une intervention chirurgicale ou d'un diagnostic erroné, de litige avec un organisme social, de prévoyance et de retraite.

- **Informations juridiques illimitées par téléphone**
- **Conseils et défense amiable**
- **Accompagnement et prise en charge judiciaire**

LES +

Assistance santé

En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation (y compris en cas de chirurgie ambulatoire)

Aide-ménagère, livraison de médicaments, portage de repas, livraison de courses, prise en charge des enfants, conduite à l'école, garde, déplacement d'un proche, prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)...

- **Soutien psychologique en cas d'événement traumatisant** (agressions, injures, attentats, décès ou suicide d'un proche, d'un collègue)

LE +

Réseau de soins



Offreclair : une sélection qualitative de lunettes intégralement remboursées (81 montures d'origine française)

Tarifs négociés en optique, dentaire, audioprothèse, ostéopathie/ chiropraxie, diététique, chirurgie de l'œil...

Analyse gratuite de vos devis sous 72h

Applications de prévention et géolocalisation des professionnels partenaires

LES +

- **Deuxième avis médical pour obtenir une nouvelle analyse de votre diagnostic**
- **Service de mise en relation avec une infirmière à domicile**

INCLUS DANS
LA FORMULE
ÉQUILIBRE

LA MUTUELLE SANTÉ



Taux de remboursement
Sécurité sociale ⁽¹⁾

**INTÉRIALE
HOSPI +**

**INTÉRIALE
ESSENTIELLE**

**INTÉRIALE
ÉQUILIBRE**

Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle ⁽¹⁾

SOINS COURANTS

Honoraires médicaux

- Consultations visites généralistes / spécialistes	70 % BR	70 % BR	100 % BR	100 % BR
- Actes techniques médicaux	70 % BR	70 % BR	100 % BR	100 % BR

Honoraires paramédicaux

	60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR
--	---------	---------	----------	----------

Analyses et examens de laboratoire

	60 % BR ou 70 % BR	60 % BR ou 70 % BR	100 % BR	100 % BR
--	--------------------	--------------------	----------	----------

Actes d'imagerie médicale et échographie

	70 % BR	70 % BR	100 % BR	100 % BR
--	---------	---------	----------	----------

Médicaments

- Médicaments à Service Médical Rendu majeur ou important	65 % BR	65 % BR	100 % BR	100 % BR
- Médicaments à Service Médical Rendu modéré	30 % BR	30 % BR	100 % BR	100 % BR
- Médicaments prescrits non remboursés, automédication, homéopathie	Néant	Néant	30 € / an	30 € / an

Matériel médical

- Petit appareillage	60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR
- Matériel orthopédique	60 % BR	60 % BR	100 % BR	135 % BR
- Grand appareillage, prothèses orthopédiques acceptées et achat de véhicules pour handicapés	60 % BR ou 100 % BR	60 % BR ou 100 % BR	100 % BR	135 % BR

PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT

LE + Consultations ostéopathes, chiropracteurs, étioopathes, pédicures-podologues, homéopathes, acupuncteurs	Néant	Néant	60 € / an	120 € / an
LE + Consultations psychologues, psychothérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes	Néant	10 € / séance (4 séances max / an)	20 € / séance (4 séances max / an)	25 € / séance (4 séances max / an)
Forfait bilan nutrition	Néant	Néant	Néant	20 € / an
LE + Protections périodiques et hygiéniques	Néant	Néant	20 € / an	25 € / an
Substituts nicotiniques ⁽⁴⁾	Néant ou 65 % BR	Néant ou 65 % BR	Néant ou 100 % BR + 50 € / an	Néant ou 100 % BR + 50 € / an
LE + Tous contraceptifs prescrits non remboursés	Néant	Néant	Néant	50 € / an
Tous actes de prévention	60 % BR, 65 % BR ou 70 % BR	60 % BR, 65 % BR ou 70 % BR	100 % BR	100 % BR
Allocation cancer ⁽⁵⁾	Néant	500 €	500 €	500 €

DENTAIRE

Soins et prothèses « 100% Santé » ^(*)	70 % BR	70 % BR	100 % BR	Remboursement intégral
--	---------	---------	----------	------------------------

Soins et prothèses à tarifs maîtrisés ou libres

Tarifs négociés dans le réseau

Soins à tarifs maîtrisés ou libres

- Soins dentaires, Inlays-Onlays	70 % BR	70 % BR	100 % BR	100 % BR
- Inlay core remboursé	70 % BR	70 % BR	100 % BR	100 % BR

Prothèses à tarifs maîtrisés ou libres

- Prothèses dentaires remboursées	70 % BR	70 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait, dans la limite de 250 € / prothèse ⁽²⁾
- Prothèses dentaires fixes provisoires	70 % BR	70 % BR	100 % BR	48,90 € / prothèse
- Bridges	Néant ou 70 % BR	Néant ou 70 % BR	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR + forfait, dans la limite de 600 € / bridge ⁽²⁾
- Prothèses dentaires sur implant	Néant ou 70 % BR	Néant ou 70 % BR	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR + forfait, dans la limite de 200 € / prothèse ⁽²⁾

Soins et prothèses non remboursés par la Sécurité sociale

- Prothèses dentaires non remboursées	Néant	Néant	Néant	250 € / prothèse
- Implantologie (pose d'implants)	Néant	Néant	Néant	280 € / an
- Parodontologie non remboursée	Néant	Néant	Néant	200 € / an

Nombre de forfaits prothèses dentaires fixes, prothèses dentaires sur implant et bridges pris en charge par Intériale

2 forfaits prothèses / an les 2 premières années, 3 forfaits prothèses / an à compter de la 3^{ème} année ⁽⁶⁾

Orthodontie

- Orthodontie remboursée	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait, dans la limite de 380 € / semestre ⁽²⁾
- Autres actes remboursés liés à l'orthodontie (examen, surveillance, contention)	70 % BR ou 100 % BR	70 % BR ou 100 % BR	100 % BR	250 % BR

AIDES AUDITIVES

Équipements « 100% Santé » ^(*)	60 % BR	60 % BR	100 % BR	Remboursement intégral 1 aide auditive / oreille / 4 ans ⁽³⁾
---	---------	---------	----------	---

Aides auditives à tarifs libres

Tarifs négociés dans le réseau

- Aide auditive prescrite par appareil (bénéficiaire de 20 ans et moins)	60 % BR	60 % BR	100 % BR	1 700 € / oreille
- Aide auditive prescrite par appareil (bénéficiaire de plus de 20 ans)	60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR ⁽²⁾
- Accessoires (dont piles)	60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR

Renouvellement de l'équipement 1 aide auditive / oreille / 4 ans ⁽⁴⁾

Amplificateur d'écoute par appareil (sur facture)	Néant	Néant	Néant	50 € / appareil / an
--	-------	-------	-------	----------------------

OPTIQUE

Équipements « 100 % Santé » ⁽¹⁾
Monture et verres
Prestations d'appairage et d'adaptation de la correction visuelle

60 % BR	60 % BR	100 % BR	Remboursement intégral 16 ans et plus : 1 équipement / 2 ans, moins de 16 ans : 1 équipement / an ^{(7) (8)}
---------	---------	----------	---

Équipements à tarifs libres

Tarifs négociés
dans le réseau

Monture ⁽⁸⁾ + - 2 verres unifocaux simples A ⁽⁹⁾				160 €	Renouvellement de l'équipement (monture + 2 verres) < 16 ans : 1 équipement / an ⁽⁷⁾ ≥ 16 ans : 1 équipement / 2 ans ⁽⁷⁾
- 1 verre unifocal simple A + 1 verre unifocal complexe B ⁽⁹⁾				210 €	
- 2 verres unifocaux complexes B ⁽⁹⁾				215 €	
- 1 verre unifocal simple A + 1 verre multifocal ou progressif complexe B ou très complexe C ⁽⁹⁾	60 % BR	60 % BR	100 % BR	220 €	
- 1 verre unifocal complexe B + 1 verre multifocal ou progressif complexe B ou très complexe C ⁽⁹⁾					
- 1 verre multifocal ou progressif complexe B + 1 verre multifocal ou progressif très complexe C ⁽⁹⁾					
- 2 verres multifocaux ou progressifs complexes B ou très complexes C ⁽⁹⁾					
Bonus fidélité à compter de la 3 ^e année d'ancienneté	Néant	Néant	Néant	15 €	
Prestation d'adaptation	60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR	
Matériel pour amblyopie	60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR	
LE + Lentilles prescrites remboursées ou non par la Sécurité sociale	Néant ou 60 % BR	Néant ou 60 % BR	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR + forfait, dans la limite de 100 € / an ⁽²⁾	
LE + Chirurgie de l'œil	Néant	Néant	Néant	Tarifs négociés dans le réseau 250 € / œil / an	

HOSPITALISATION

Honoraires

- Honoraires médicaux et chirurgicaux OPTAM (CO)	80 % BR	150 % BR	100 % BR	130 % BR
- Honoraires médicaux et chirurgicaux non OPTAM (CO)	80 % BR	150 % BR	100 % BR	110 % BR
Forfait journalier hospitalier ⁽¹⁰⁾	Néant	18 € / jour	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
Forfait journalier hospitalier psychiatrique ⁽¹⁰⁾	Néant	13,50 € / jour		
Forfait actes lourds	Néant	Frais réels / acte	Frais réels / acte	Frais réels / acte
Frais de séjour ⁽¹¹⁾	80 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Frais de transport	65 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Chambre particulière en établissement conventionné par la Mutualité Française ^{(10) (11)}	Néant	52 € / jour	Néant	42 € / jour
Chambre particulière ^{(10) (11)}	Néant	50 € / jour	Néant	40 € / jour
LE + Chambre particulière ambulatoire en établisse- ment conventionné par la Mutualité Française ⁽¹⁰⁾	Néant	17 € / jour	Néant	17 € / jour
Chambre particulière ambulatoire ^{(10) (11)}	Néant	15 € / jour	Néant	15 € / jour
Frais d'accompagnement d'un mutualiste (enfant < 15 ans, handicapés < 20 ans, adultes > 70 ans) ⁽¹⁰⁾	Néant	25 € / jour	Néant	38,50 € / jour
Forfait TV ⁽¹⁰⁾	Néant	Néant	Néant	3 € / jour (limité à 45 jours / an)

LE + MATERNITÉ

- Dépistage des trisomies par analyse de l'ADN fœtal circulant non remboursé ⁽¹²⁾	Néant	Néant	Néant	Frais réels
- Amniocentèse	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR + 65 € / acte ⁽¹³⁾
- Caryotype fœtal	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR + 120 € / acte ⁽¹³⁾
- Péridurale	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR	Néant ou 100 % BR + 80 € / acte ⁽¹³⁾
- Bilan acoustique du nouveau-né	100 % BR	100 % BR	100%BR	100 % BR + 23 € / acte ⁽¹³⁾

OPTAM (CO) : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (Chirurgie et Obstétrique).

Pour connaître les conditions et les remboursements en détail, se reporter au Règlement Mutualiste de la Nouvelle Offre.

(*) Les paniers 100 % Santé vous permettent d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en optique, dentaire et aides auditives. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers 100% Santé, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi sur les paniers à prix libres ou tarifs maîtrisés et dans la limite des Prix Limites de Ventes (PLV) et dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF) pour les tarifs 100% Santé et maîtrisés en dentaire fixés par la réglementation en vigueur.

Pour plus d'informations concernant les prestations incluses dans ces paniers, consulter le « complément Dentaire », le « complément Optique » et le « complément Aides auditives » du Règlement mutualiste.

(1) En cas d'exonération du ticket modérateur, la Sécurité sociale prend en charge 100 % de la base de remboursement des dépenses liées aux soins et traitements.

(2) Versement systématique du ticket modérateur si la base de remboursement de la Sécurité sociale est supérieure à la limite de remboursement.

(3) Le renouvellement de la prise en charge d'une aide auditive ne peut intervenir avant une période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide auditive précédente. Ce délai de renouvellement s'entend pour chaque oreille indépendamment. Le cas de renouvellement anticipé doit être attesté par une prescription médicale spécialisée et après avis du médecin conseil de la Sécurité sociale.

(4) Les substituts nicotiques, s'ils sont prescrits et figurent sur la liste des substituts nicotiques pris en charge, sont remboursés par la Sécurité sociale à hauteur de 65% BR.

(5) Pour consulter les conditions, se reporter à la Garantie Allocation Cancer du Règlement Mutualiste.

(6) Le ticket modérateur est versé quel que soit le nombre de prothèses dentaires.

(7) Le remboursement optique de la Sécurité sociale et de la mutuelle est limité à un équipement par période de 2 ans

sauf en cas de renouvellement anticipé prévu dans la liste figurant à l'article L. 165 -1 du Code de la Sécurité sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue pour lesquels la période est réduite à un an, et pour les enfants de moins de 6 ans, où la période est réduite à 6 mois. La justification d'une évolution de la vue se fonde sur la présentation, soit d'une nouvelle prescription portant une correction différente de la précédente, soit du devis ou de la facturation de l'opticien précisant la nouvelle correction en cas de renouvellement de lunettes. Les conditions de renouvellement pour la prise en charge de 2 équipements par période de 2 ans pour les personnes qui souhaitent un équipement de près et un équipement de loin s'appliquent à chacun des équipements séparément. L'application du renouvellement s'apprécie à compter de la date de la dernière prise en charge d'un équipement (respectivement une monture et deux verres). Les différents délais sont également applicables pour le renouvellement séparé des éléments de l'équipement. Pour plus d'informations, se reporter au « complément Optique » du Règlement Mutualiste.

(8) Plafond de 100 € pour la monture ou plafond de 30 € si achat d'une monture 100% Santé.

(9) Pour consulter la définition des catégories de verres, planciers et plafonds applicables se reporter au « complément optique ».

(10) Visé à l'article L174-4 du CSS durée illimitée. Sont exclus les frais d'hospitalisation long séjour facturés par les établissements médico-sociaux comme les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD).

(11) Durée illimitée en médecine, chirurgie et rééducation, limitée à 60 jours par an en psychiatrie, cure, régime, maison de repos, convalescence.

(12) Seuls les dépistages non remboursés par la Sécurité sociale sont pris en charge par la Mutuelle. Pour bénéficier de la prise en charge, la facture et la prescription doivent être adressées à la Mutuelle.

(13) Les forfaits euros complémentaires sont versés uniquement pour les actes réalisés par des professionnels de santé signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM CO ou pour les actes ne faisant pas l'objet d'une prise en charge par la Sécurité sociale. Le remboursement des actes réalisés par des professionnels de santé non signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM CO et pris en charge par la Sécurité sociale est limité à 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale.

VOS PACKS SANTÉ OPTIONNELS

* **PACK PRO** 10,65 € par mois Des renforts adaptés à votre métier de terrain

SOINS COURANTS

Forfait semelles orthopédiques	150 € / an
--------------------------------	------------

Médicaments et contraceptifs prescrits non remboursés par la Sécurité sociale, automédication, homéopathie	30 € / an
--	-----------

PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT

Ostéopathie, étiopathie, sophrologie	60 € / an
--------------------------------------	-----------

Consultations diététicien	50 € / an
---------------------------	-----------

OPTIQUE

Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale	70 € / an
---	-----------

Chirurgie de l'œil	150 € / œil / an
--------------------	------------------

HOSPITALISATION

Chambre particulière ambulatoire	40 € / jour
----------------------------------	-------------

+ Bilan social en cas d'accident invalidant
Pour identifier les solutions d'accompagnement

Et également pour vous :

- **PACK FAMILLE** : l'indispensable si vous êtes parent
- **PACK RENFORT** : pour vos dépenses de santé de confort
- **PACK POST-INTERVENTIONS** : pour surmonter les difficultés personnelles et professionnelles

VOTRE PRÉVOYANCE

GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE / TRAITEMENT INDICIAIRE*

En cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail
Selon votre statut :

En cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident, **votre demi-traitement est complété à 100% ****

GARANTIE DÉCÈS ET PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA)

Capital de 4 000 € en cas de décès ou de PTIA suite à une maladie, majoration du capital en cas de décès ou de PTIA accidentel :

x2 en cas d'accident

x3 en cas d'accident de la circulation

x4 en cas d'accident en tant que passager d'un transport en commun ou en cas d'accident de service

* Délai de stage de 12 mois en cas de maladie.

** Indemnisation maximale dans les conditions de la garantie contractuelle sur la base d'un mois de 30 jours et plafonnée à 50%.



Forfait sport

INTÉRIALE rembourse tout ou partie de votre adhésion à un club sportif, une licence sportive ou un abonnement vélo.

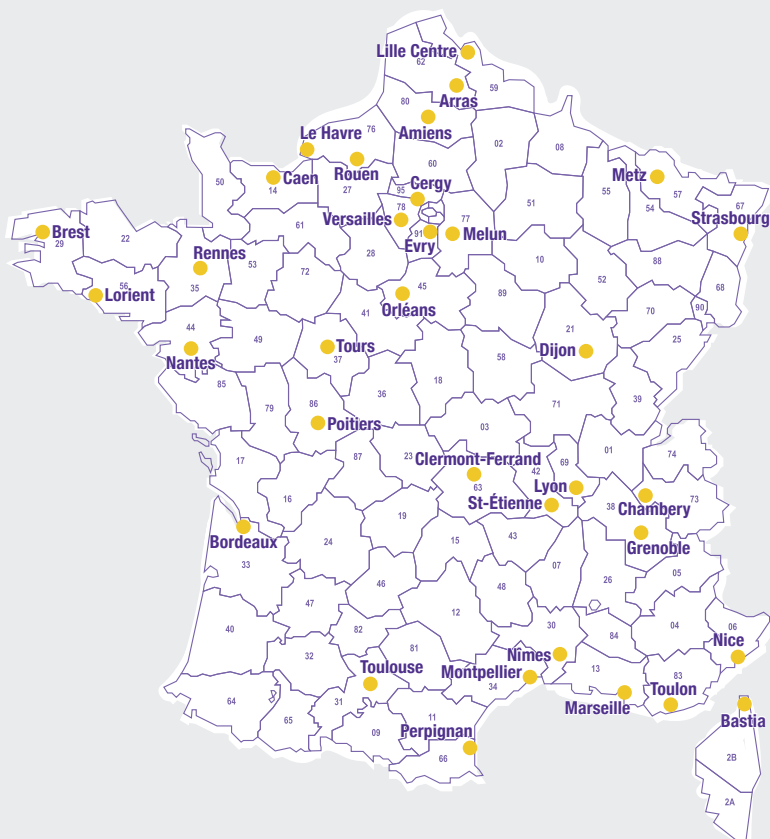
30€ par an

X2 en cas de prescription par un médecin ou en cas d'ALD (cancer, diabète de type 2, insuffisance respiratoire chronique grave, affections psychiatriques de longue durée).

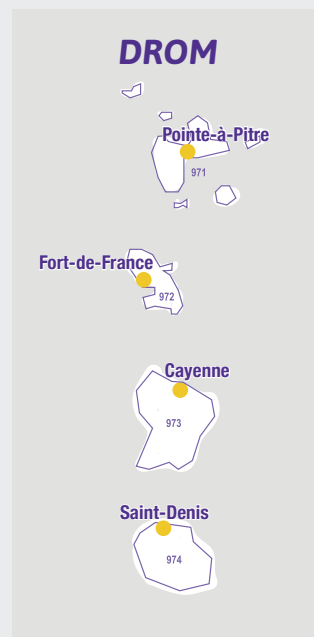
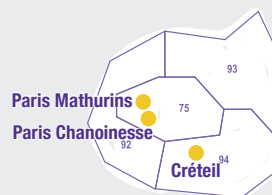
UN RÉSEAU À VOTRE SERVICE

Des agences de proximité
pour vous accueillir en métropole
et dans les DROM

& des permanences régulières
dans votre école



● Agences Intérieure



Espace adhérent sur mamutuelle.interiale.fr

Pour envoyer vos factures, consulter
vos remboursements santé et
prévoyance, télécharger votre carte
de tiers payant...



Application mobile

Consultation des remboursements
santé, géolocalisation des
professionnels de santé, conseils
et exercices de prévention...



N°Cristal 0 970 821 821
APPEL NON SURTAXE

Nos conseillers à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

La confiance, *notre force*

INTÉRIALE

Intérieure — Siège social : 32, rue Blanche, 75009 Paris — www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, N° SIREN : 775 685 365

MUTUALITÉ
MEMBRE DE LA **FRANÇAISE**

afaq
ISO 9001
Qualité
AFNOR CERTIFICATION

Intérieure est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4 PLACE DE BUDAPEST CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09.

Les garanties santé, packs santé, Post-interventions, allocation cancer, maintien de salaire, sont assurées par **Intérieure**.

Le service de Téléconsultation médicale est opéré par **MesDocteurs**, proposé et géré par **Santéclair**. Le réseau de soins est mis en œuvre par **Santéclair** - Société anonyme au capital de 3 834 029 € - Siège social : 7 mail Pablo Picasso 44046 Nantes Cedex 1 - RCS de Nantes n°428 704 977. La garantie protection juridique est assurée par **Juridica** - Société Anonyme régie par le Code des assurances, au capital de 14 627 854,68 € - Siège social : 1 place Victorien Sardou 78160 Marly-Le-Roi - FRANCE - RCS Versailles n° 572 079 150.

La plateforme de Téléconsultation de psychiatres est opérée par **QARE**, société par actions simplifiée au capital de 23 346 240,00€, dont le siège social est situé 36 avenue Pierre 1^{er} de

Serbie, 75008 Paris, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 823 634 910.

Les garanties assistance : santé, prévoyance et post-interventions sont assurées par **IMA ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 118 avenue de Paris - CS40000 - 79033 Niort Cedex 9 - Immatriculée au RCS de Niort n° 481 511 632.

Le service de caution solidaire est mis en œuvre par l'**Union Mutualiste MFPrécaution** soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité Immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro SIREN 508 400 629 - Siège social : 62 rue Jeanne d'Arc 75640 Paris Cedex 13.

Édition Juillet 2021 – Document publicitaire non contractuel établi en fonction de la réglementation applicable au jour de la publication.
Se reporter aux dispositions des Règlements Mutualistes. Crédits photos : Shutterstock.